

**AXE 5:
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT) DES INTERVENANTS**

Fiche Action N°4 Visite systématique Prise en charge > 25 heures semaine	
<i>Référent (personne ou institution) : Christelle SAUMUR – Responsable du Pôle PAH CCAS de Châtellerault</i>	
Constat du diagnostic	Retours des AVS sur le besoin d'un suivi plus important des situations à passage journalier (GIR 1 à 3) pour s'assurer que les conditions d'une prise en charge adaptée sont respectées.
Objectif opérationnel (ou spécifique)	S'assurer que toutes les conditions (notamment matérielles et hygiène) sont respectées pour le bien-être de l'usager et de l'agent.
Description de l'action	Réaliser une visite à domicile chez les usagers bénéficiant d'une prise en charge supérieure à 25h hebdomadaire (GIR 1 à 3). Tenir un registre des visites à programmer. Ajouter cette action à la fiche de poste des responsables de secteur. Possibilité de visites conjointes en associant les compétences des autres services du Pôle PAH (VAC, SSIAD, PFR,...).
Identification des acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Service Ressources Humaines de la collectivité (formations des responsables de secteur à l'évaluation et la visite à domicile), - Service prévention de la collectivité : prévention des troubles musculo-squelettiques, - Service d'hygiène et de santé publique de la collectivité, - Professionnels sociaux et médico-sociaux du pôle PAH, - Prestataires de matériel médical.
Moyens nécessaires	Humains : mobilisation des responsables de secteur sur cette nouvelle activité, Financiers : contenus dans l'enveloppe octroyée
Calendrier prévisionnel	2026
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<p><u>Indicateurs de mise en œuvre</u> Nombre d'usagers en GIR 1/2/3 pris en charge et nombre d'heures correspondantes. Nombre de responsables de secteur formés. Formations des responsables de secteur mises en place.</p> <p><u>Indicateurs de résultat (impact)</u> Nombre de visites et réalisées. Nombre d'aménagements du domicile effectués, Nombre de désinfections effectuées.</p>
Points de vigilance Bonnes pratiques à promouvoir	Veiller à développer les réunions de concertation et de transmissions pour prioriser les visites à effectuer. Favoriser la coordination entre les services du Pôle PAH.